

Communiqué de presse Inter Rhône – 18 juin 2025

À 1,99 €, un Côtes-du-Rhône ne peut pas être rémunérateur :

Inter Rhône condamne fermement les propos de l'acheteur d'ALDI France

Inter Rhône, l'interprofession des vins AOC Côtes du Rhône et Vallée du Rhône, exprime **sa profonde indignation face aux déclarations de Monsieur Roger Anthony**, acheteur vins et spiritueux pour ALDI France, relayées par Vitisphère le 14 juin, dans le cadre de la Foire aux Vins d'automne.

Affirmer qu'« un produit à 1,99 €, un bordeaux ou un côtes-du-rhône, pour moi c'est encore rémunérateur, on respecte le viticulteur » est **non seulement inexact, mais profondément irrespectueux envers les milliers de vignerons** qui œuvrent au quotidien pour produire des vins de qualité dans des conditions économiques de plus en plus précaires.

La réalité économique est implacable : avec un prix de vente au consommateur à 1,99 € TTC, il est **mathématiquement impossible de garantir une juste rémunération du vigneron**, une fois déduits les coûts de production, de mise en marché, de logistique et les marges nécessaires à chaque maillon de la chaîne. Ce type d'affirmation contribue à une dangereuse banalisation de la vente à perte et à une spirale de dévalorisation de l'appellation Côtes du Rhône.

Ces propos sont d'autant plus choquants **qu'ils contredisent frontalement les principes de la loi Egalim**, qui entend garantir une répartition équitable de la valeur dans la chaîne alimentaire, en assurant une juste rémunération des producteurs.

Présenter une bouteille de Côtes du Rhône vendue à 1,99 € comme un gage de respect envers le viticulteur revient à nier la réalité du terrain, à affaiblir la crédibilité de notre appellation et à compromettre l'avenir de nos terroirs. Ce n'est pas en sacrifiant la qualité et la durabilité que l'on bâtit une politique commerciale responsable.

Inter Rhône appelle solennellement ALDI France à **clarifier publiquement sa position** sur la rémunération des producteurs, à se conformer pleinement aux principes d'équité portés par la loi Egalim, et à reconsidérer ses pratiques tarifaires pour ne pas compromettre l'avenir de la filière viticole française.

Le respect du vin commence par le respect de celles et ceux qui le produisent.

Samuel MONTGERMONT

Philippe PELLATON

Damien GILLES

Vice-président du Négocier

Président

Vice-président de la production

